



SERVICES PERISCOLAIRES MODE D'EMPLOI !

Chers Parents,

Vous trouverez, ci-dessous, l'ensemble des informations concernant l'organisation et les inscriptions aux différents services périscolaires.

Les différents services accessibles sur inscription

Garderie à la Maison des associations (☎ 03.20.81.15.06 ou 06.46.90.02.36 - lundi, mardi, jeudi et vendredi 7h30 - 8h20 (heure limite d'accueil 8h10) et 16h30 - 18h30) - Dès le lundi 2 septembre

Notre équipe d'animation est là pour vos enfants. Jeux de société, activités manuelles ou coin lecture en partenariat avec la bibliothèque de Prêmesques, les enfants seront bien occupés !

Cantine (lundi, mardi, jeudi et vendredi 11h45 - 13h35) - Dès le lundi 2 septembre

La restauration s'effectue en 3 services de 40 minutes. Lors de la pause, un temps calme ou des jeux sont proposés aux enfants.

Mercredi récréatif à la maison des associations (tous les mercredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30) - Dès le mercredi 3 septembre

Le mercredi, on joue, on découvre, on se détend pour créer une vraie coupure dans la semaine d'école. Cet accueil de loisirs est conçu autour du rythme de l'enfant et les animateurs sont particulièrement à l'écoute de leurs besoins et de leurs envies afin de proposer une offre adaptée. L'inscription se fait soit à la demi-journée, **de 8h30 à 12h00** ou **de 13h30 à 17h30**, soit à la journée complète de 8h30 à 17h30 pour tous les mercredis de la période scolaire, avec un engagement effectif sur l'année. Lors de la pause méridienne, le panier repas est fourni par les familles, le restaurant scolaire ne fonctionnant pas ce jour-là. **Seuls les enfants inscrits à la journée complète peuvent déjeuner sur place.** Un service de garderie est proposé de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30. Ce service pourra être modifié en fonction des inscriptions.

Une inscription à titre exceptionnel en fonction des places disponibles est possible et sera soumise à un tarif particulier (cf. règlement intérieur III.1) ; dans ce cas, se rapprocher directement des services de mairie.

Les inscriptions, trop facile !

Pour qui ?

Pour tous les enfants inscrits à l'école Jean-Loup Chrétien.

Où ?

Sur le site internet de la mairie www.mairie-premesques.fr, « Portail des familles », « Je m'inscris et je paie en ligne ».

Comment ?

Avec mon identifiant et mon mot de passe personnels. Nouvel utilisateur ? C'est la mairie qui me communiquera mon code collectivité, je pourrai ensuite créer mon compte. Contacter la mairie au 03.20.08.82.10.

Quand ?

Nouveauté cette année !

L'inscription de votre enfant aux différents services périscolaires sur le « Portail des familles » (garderie et cantine) est désormais possible tout au long de l'année, et non plus à la période comme auparavant.

L'inscription à l'année est désormais possible. Pour ce faire, rendez-vous sur le « Portail des familles », cliquer sur :

- . réserver pour une période,
- . entrer les dates souhaitées (par exemple du 30/09/2024 au 04/07/2025),
- . choisir le service concerné (cantine, garderie du matin, garderie du soir, etc.) ainsi que les jours souhaités (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Quelle que soit la période choisie, les vacances scolaires ne sont pas réservables et seront donc automatiquement décomptées.

Je m'inscris en retard ?

A partir du vendredi 11h, il n'est plus possible de modifier, depuis le site, les services de cantine et de garderie des lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi suivants. Dans ce cas, une inscription ou une annulation restent toujours possibles, en passant directement, comme auparavant, par les services de la mairie, par téléphone au 03.20.08.82.10 ou par mail à l'adresse suivante cantinegarderie.premesques@outlook.fr

J'ai un changement de dernière minute ?

J'envoie un mail à cantinegarderie.premesques@outlook.fr ou j'appelle la mairie et signale toute annulation ou ajout de prestation (cf. règlement intérieur article V).

Combien ça coûte ?

Tous les tarifs sont consultables sur le site de la mairie ou disponibles sur simple demande.

Et je paie quand ?

A réception de la facture et dans les délais impartis. Le règlement se fait en ligne sur le site www.mesfacturesonline.fr avec les code et identifiant repris sur la facture. Il peut également être fait par chèque et déposé en mairie. Attention, pas de paiement en espèces.

Quels documents dois-je fournir ?*

3 documents essentiels à remettre en mairie avant le 21 juin :

- . la fiche sanitaire* : pour le bien de mon enfant et sa sécurité, il est essentiel de la fournir dès la 1^{ère} inscription (document téléchargeable sur le site ou disponible en mairie)
- . l'attestation CAF reprenant le quotient familial* : sans ce document, c'est le tarif le plus élevé qui s'applique
- . l'attestation d'assurance

Sans ces documents, aucune inscription ne pourra être validée.

👉 **2 possibilités pour nous transmettre ces documents essentiels avant le 21 juin : en mairie ou par mail à l'adresse suivante : jeunesse@premesques.fr**

Le règlement intérieur régissant l'ensemble des services périscolaires vous sera communiqué lors de la rentrée de septembre prochain.

L'équipe d'animation

7 animateurs et 3 ATSEM survitaminés accueilleront les enfants dans les différents services. Pour toute information, n'hésitez pas à contacter Maïté ROUSSELLE, responsable périscolaire au 06.46.90.02.36.

Bel été à tous et rendez-vous le lundi 2 septembre !

Le service périscolaire



**Inscription complète = tous les documents demandés *
+ inscription en ligne avant le 21 juin prochain !**